

OBJET : PLAN NEIGE SAISONNIER HIVER 2024 - 2025

Ce plan neige saisonnier est un complément au plan neige figurant dans l'AIP FRANCE paragraphe AD 1.2-2 (pages AD 1.2-4 à AD 1.2-12) et prend effet à partir du 07 novembre 2024 et jusqu'au 12 juin 2025.

1 AÉRODROMES OÙ DES OPÉRATIONS SONT ENTREPRISES

Les informations détaillées sont disponibles dans la partie AD 2.7 de l'AIP France correspondant à l'aérodrome concerné dans l'AIP France AD 2.

LFBA	AGEN LA GARENNE	LFSX	LUXEUIL SAINT SAUVEUR
LFAQ	ALBERT BRAY	LFLY	LYON BRON
LFBU	ANGOULEME BRIE CHAMPNIERS	LFLI	LYON SAINT EXUPERY
LFLP	ANNECY MEYTHET	LFML	MARSEILLE PROVENCE
LFLW	AURILLAC	LFJL	METZ NANCY LORRAINE
LFMV	AVIGNON CAUMONT	LFBM	MONT DE MARSAN
LFOA	AVORD	LFMT	MONTPELLIER MEDITERRANEE
LFSB	BALE MULHOUSE	LFSN	NANCY ESSEY
LFOB	BEAUVAIS TILLE	LFSO	NANCY OCHEY
LFBZ	BIARRITZ PAYS BASQUE	LFRS	NANTES ATLANTIQUE
LFBG	BORDEAUX MERIGNAC	LFMN	NICE COTE D'AZUR
LFRB	BREST BRETAGNE	LFTW	NIMES GARONS
LFSL	BRIVE SOUILLAC	LFTW	ORANGE CARITAT
LFRK	CAEN CARPIQUET	LFMO	ORLEANS BRICY
LFMK	CARCASSONNE SALVAZA	LFOJ	ORLEANS SAINT DENIS DE L'HOTEL
LFCK	CASTRES MAZAMET	LFOZ	
LFBC	CAZAUX	LFPG	PARIS CHARLES DE GAULLE
LFOK	CHALONS VATRY	LFPB	PARIS LE BOURGET
LFLB	CHAMBERY AIX LES BAINS	LFPO	PARIS ORLY
LFOC	CHATEAUDUN	LFBP	PAU PYRENEES
LFLX	CHATEAUX DEOLS	LFMP	PERPIGNAN RIVESALTES
LFLC	CLERMONT FERRAND AUVERGNE	LFQP	PHALSBOURG BOURSHEID
LFBG	COGNAC CHATEAUBERNARD	LFPT	PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
LFGA	COLMAR HOUSSEN	LFRQ	QUIMPER PLUGUFFAN
LFRG	DEAUVILLE NORMANDIE	LFRN	RENNES SAINT JACQUES
LFGJ	DOLE TAVAU	LFCR	RODEZ AVEYRON
LFSG	EPINAL MIRECOURT	LFOF	ROUEN VALLEE DE SEINE
LFQE	ETAIN ROUVRES	LFSI	SAINTE DIZIER ROBINSON
LFOE	EVREUX FAUVILLE	LFMH	SAINTE ETIENNE LOIRE
LFLS	GRENOBLE ALPES ISERE	LFST	STRASBOURG ENTZHEIM
LFTH	HYERES LE PALYVESTRE	LFBT	TARBES LOURDES PYRENEES
LFMI	ISTRES LE TUBE	LFBG	TOULOUSE BLAGNAC
LFRJ	LANDIVISIAU	LFBZ	TOULOUSE FRANCAZAL
LFRL	LANVEOC POULMIC	LFOT	TOURS VAL DE LOIRE
LFOH	LE HAVRE OCTEVILLE	LFPN	PARIS SACLAY VERSAILLES
LFHP	LE PUY LOUDES	LFLU	VALENCE CHABEUIL
LFQQ	LILLE LESQUIN	LFPV	VILLACOUBLAY VELIZY
LFBL	LIMOGES BELLEGARDE		
LFRH	LORIENT LANN BIHOUE		

2 LES RENSEIGNEMENTS SAISONNIERS RELATIFS AUX AÉRODROMES AUTRES QUE CEUX LISTÉS AU § 1 DE LA PRÉSENTE AIC ET QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PARTIE AD 2.7 SONT DÉCRITS CI-APRÈS

2.1 GAP TALLARD

2.1.1 Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement

a) Neige :

- épaisseur inférieure à 5 cm : aucune opération de déblaiement prévue,
- épaisseur supérieure à 5 cm : déclenchement des opérations de déblaiement avec 1 chasse-neige type aileron.

Les opérations de déneigement seront déclenchées sous un délai de 24 à 48 heures en fonction de la disponibilité des engins de déneigement routier qui sont utilisés pour le déneigement de l'aérodrome. Contact de l'exploitant de l'aérodrome conseillé en période d'épisode neigeux.

b) Glace et verglas :

- néant.

2.1.2 Principes généraux régissant l'ordre des opérations

Seront déblayés dans l'ordre suivant :

- la piste 02/20 sur sa longueur et sa largeur,
- les voies de circulation,
- l'accès aux postes d'avitaillement,
- les parkings.

2.1.3 Dérogation apportée au plan neige permanent

La bande gazonnée ne sera pas déblayée.

Remarque : Présence d'un cordon de neige hauteur 50 cm - 100 cm sur bord de piste, taxiway et parkings.

2.2 MONT DAUPHIN SAINT CRÉPIN

2.2.1 Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement

a) Neige :

- épaisseur inférieure à 5 cm : aucune opération de déblaiement prévue,
- épaisseur supérieure à 5 cm : déclenchement des opérations de déblaiement avec 1 chasse-neige type aileron.

Les opérations de déneigement seront déclenchées sous un délai de 24 à 48 heures en fonction de la disponibilité des engins de déneigement routier qui sont utilisés pour le déneigement de l'aérodrome.

Contact gestionnaire conseillé en période d'épisode neigeux.

b) Glace et verglas :

- néant.

2.2.2 Principes généraux régissant l'ordre des opérations

Seront déblayés dans l'ordre suivant :

- la piste 16/34 sur sa longueur et sa largeur,
- les voies de circulation,
- l'accès au poste d'avitaillement,
- les parkings.

2.2.3 Dérogation apportée au plan neige permanent

La bande gazonnée ne sera pas déblayée.

Remarque : Présence d'un cordon de neige hauteur 50 cm - 100 cm sur bord de piste, taxiway et parkings.